

Correspondance

A propos de « Fouarge »

Dans le dernier volume de ce *Bulletin* (XI, 1937, pp. 67 ss.), M. Edgard Renard, membre correspondant de la Commission, a cru devoir répondre aux observations que nous avait suggérées (*Bull. du Dict. Wallon*, XX, 1935, pp. 151 ss.) sa note étymologique sur *Fouarge* (*B. C. R. T. D.*, IX, 1935, pp. 191 ss.).

M. R. reconnaît explicitement qu'il s'était trompé dans son essai d'explication. C'est bien là l'essentiel. Aussi nous serions-nous volontiers dispensé de répliquer à notre tour, si certaines réserves et quelques commentaires de M. R. ne nous obligeaient à la présente mise au point.

Des remarques qui vont suivre nous excluons toute personnalité, malgré le ton fort personnel donné par notre contradicteur à certains passages très vifs de sa note. Ce faisant nous espérons répondre au vœu de la C. R. T. D., tout en réduisant la discussion à ses éléments essentiels (1).

(1) Nous croyons utile de rappeler que notre note du *Bulletin du Dictionnaire Wallon* était détachée d'une chronique où nous signalions l'intérêt d'autres études réunies dans les *Glanures toponymiques* de M. RENARD. En outre, en tête de notre petit article, nous disions le bien que nous pensons des principes dont se réclame M. R. : « Tant de modestie et de prudence attire immédiatement la sympathie. On se sent en présence d'un esprit réaliste pour qui seul compte le langage net et précis des faits. Et cette impression se confirme bien à la lecture de la plupart de ses « glanures ».

Quand M. R. cherche de l'ironie dans cette appréciation, il nous prête des sentiments que nous n'avions pas.

Il nous reproche aussi d'avoir écrit que ses *Glanures* étaient « destinées à illustrer la méthode qu'il entend appliquer dans ses recherches d'étymologie sur les noms de lieux de la région liégeoise ». Pour peu, dit-il, nous aurions écrit *inaugurer* ou *inventer* au lieu d'*appliquer*. Vouloir ainsi lire *inaugurer* ou *inventer* là où

M. R. avait proposé de voir dans le nom de famille *Fouarge* et dans le nom de la forge qui se présente dans les documents anciens sous les formes *favarge*, *fauvaige*, *favaige*, *fouaige*, *fouarge* et *fou-varge*, un mot autrefois dissyllabique prononcé *fwédje, représentant, comme le français *forge*, le latin *fabrica*.

Nous avons cru devoir reprocher à M. R. : 1° d'avoir interprété la série des formes anciennes avec une liberté qui touche à la fantaisie ; 2° de ne pas avoir consulté les ouvrages de référence les plus connus, où il eût trouvé et l'explication de *favarge-fouarge* (mot trisyllabique tiré du verbe *favargier* < lat. *fabricare*) et le moyen de reconstituer l'aire ancienne de ce mot.

M. R., dans sa réplique, plaide d'abord les circonstances atténuantes. Dès l'apparition de sa « glanure », il avait eu connaissance de lieux-dits encore existants, *èl fouwâdje* (à Oneux-Comblain) et *tchamp dès fouwâdjes* (à Stoumont), qui rendaient son interprétation caduque et l'avaient averti de son erreur. Nous ne mettrons pas en doute cette affirmation digne de foi. Nous accueillerons aussi avec intérêt les documents nouveaux qu'il apporte et notamment les références établissant qu'il n'avait pas été le premier à identifier *favarge-fouarge* avec *forge* : déjà, S. BORMANS avait commis cette bévue et A. SCHELER, à son tour, en relevant que « la conversion de *forge* en *foirge* est conforme à la phonétique wallonne », avait proposé de lire *fouarge* en deux syllabes dans la *Geste de Liège*. Que M. R. rende ainsi à César ce qui revient à César, on se gardera de le lui reprocher, même si la restitution ne doit rien ajouter à la gloire de BORMANS ou de SCHELER. En revanche, on peut trouver plaisant qu'il propose de retourner à la glose de sa *Toponymie de Vottem*, « ancien liégeois *favarge* = forge ; conservé dans le patronyme *Fouarge* », qui, en fait, n'apportait aucune lumière sur l'origine du mot.

M. R. nous fait surtout grief d'avoir porté sur sa méthode de nous avons écrit *pratiquer*, cela s'appelle, sauf erreur, solliciter un texte. Quant au caractère d'illustration que M. R. attribue à ses *Glanures*, n'est-il pas explicitement affirmé en tête de la série : « Une même méthode de recherche est le seul lien qui unisse les questions ici traitées (p. 18). [Les raisons qui nous ont amené à étudier *Cornillon*] soulignent l'esprit qui anime nos modestes recherches. Il se résume ainsi : prudence à l'égard des trop vastes synthèses, prédilection pour les sujets bien délimités..., souci d'écartier les hypothèses hasardeuses. Méthode lente et timide peut-être, mais qui prévient les faux pas en un domaine semé de chausse-trapes » (p. 187) ?

travail un jugement trop sévère. Nous lui poserons, sans plus, deux questions :

1^o Quand on se trouve devant un mot qui se prononce aujourd'hui *fouarge* (en wallon *fouwâdje*) et qui se présente dans les documents anciens sous les formes *favarge* (en 1326 et 1349), *fouaige* (1547, 1550, 1558), *fouarge* (1554, 1625, 1674), *fauvaige* (1555), *fávaige* (1557) et *fouarge* (1570, 1708), n'est-il pas imprudent :

a) d'écarter comme suspecte la forme *favarge*, deux fois attestée au XIV^e siècle et appuyée en quelque mesure par chacune des formes plus récentes ;

b) de trancher que la finale *-aige* de *fouaige*, *fauvaige*, *fávaige* représente une prononciation *-édje*, en ne tenant compte ni des formes en *-arge* ni du fait bien connu que *-age* et *-aige* alternent dans les textes anciens sans qu'il soit possible de préciser leur valeur phonétique ;

c) d'interpréter *-av-*, *-auw-*, *-ouw-*, *-ou-*, *-ow-* comme des essais de notation de la semi-consonne *w* et de voir, par conséquent, dans les groupes *-ava-*, *-avai-*, *-auvai-*, *-oua-*, *-ouai-*, et *-ouwa-*, des transcriptions de la diphtongue *wè* (ou *wa*), alors que pas une seule fois le mot étudié ne se présente avec une des notations ordinaires de cette diphtongue (*ue*, *oe*, *we*, ou même *oi*) ?

2^o Est-il permis, lorsqu'on se trouve devant un toponyme obscur, ayant de tout évidence valeur de nom commun, de se lancer dans des hypothèses « brillantes » sans avoir au préalable ouvert le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de GODEFROY, sans avoir consulté le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de W. VON WARTBURG, sans avoir même jeté un coup d'œil dans *Les noms de lieux de la France* d'A. LONGNON ?

Ces deux questions résument tout le débat. Plutôt que d'y insister, nous voudrions répondre, très brièvement, aux objections et aux critiques les plus importantes que M. R. nous adresse à son tour.

Nous avons signalé que la finale *-aige* ne représente pas nécessairement *-édje* et avons cité incidemment *froumadje* et *sâvadje*. M. R. nous met au défi de citer un exemple de *fromaige* ou de *sauvaige* ; il nous met encore au défi de prouver que *-aige* ait pu représenter le *-arge* des formes antérieures. Nous ne lui apporterons pas, comme il l'exige, des exemples de *laige* pour *large* ou de *baige* pour *barge* : quand l'*r* de *large* ou de *barge* s'est assourdi, on n'a guère pu reconnaître dans ces mots le suffixe *-age*, ni, par consé-

quent, les écrire avec *-aige* (1). Nous ne lui apporterons pas non plus ni *fromaige* ni *sauvaige*. Nous nous contenterons de le renvoyer à la *Grammaire de l'ancien français* de SCHWAN-BEHRENS (trad. BLOCH, 2^e partie), ainsi qu'aux travaux de M. WILMOTTE, de G. DOUTREPONT et d'A. BAYOT sur l'ancien wallon : l'hésitation entre *-age* et *-aige* y est plus que suffisamment démontrée. Il nous permettra aussi, pour *sauvaige*, de le renvoyer au *Dictionnaire* de GODEFROY (et non *Godefroid*, comme il écrit deux fois). Qu'il nous suffise ici de rappeler à son attention quatre passages du *Poème Moral* qui eussent pu l'édifier : 1^o la str. 821, qui associe à la rime *peregrinage*, *raige*, *eage*, *damaige* (*-èdje* ou *-adje*?), et la str. 896, qui présente *coraige*, *folage*, *damaige*, *damaige* (*-èdje* ou *-adje*?); 2^o la str. 58, qui unit *corage*, *rage*, *atarge* et *dammage*, et la str. 170, qui lie *corage*, *damage*, *eage* et *atarge*. Ce n'est là qu'un témoignage entre mille de la confusion possible entre *-age*, *-aige* et *-arge*.

Nous avons signalé que l'hypothèse d'après laquelle *-av-*, *-auv-*, *-ouv-*, *-ou-*, *-ow-* seraient des notations de la semi-consonne *w*, ne repose sur aucun fondement et se trouve, au contraire, en contradiction avec ce que l'on sait des habitudes graphiques des scribes anciens. M. R. nous reproche de lui objecter ainsi des normes graphiques et d'en appeler à un conformisme inconnu des greffiers de villages. C'est déformer singulièrement notre observation. Chacun sait combien grande est l'hésitation des scribes, surtout quand il s'agit de noms propres. Il ne faudrait pourtant pas exagérer la liberté dont ils usaient. Dans le cas présent, nous maintenons que M. R. leur a prêté une fantaisie démesurée. La preuve en est que lui-même il insiste maintenant sur le caractère *anormal* qu'il devait attribuer à ses prétendues notations du son *w*. La preuve en est encore qu'il n'a pu trouver aucun exemplé de *-av-* ou de *-auv-* pour *w*. La preuve en est enfin que les exemples qu'il a péniblement réunis pour justifier l'équivalence *-ow-*, *-ou-*, *-ouuv-*

(1) M. R. écrit : « M. D. n'avait qu'un moyen de nous confondre : c'était de prouver que *-aige* pût représenter le *-arge* des formes antérieures. » Cette preuve se trouve dans la série même des formes réunies par M. Renard et il s'en serait aperçu tout de suite s'il n'avait, par un caprice singulier, écarté préalablement le type en *-arge* pourtant représenté et par les deux *favarge* du XIV^e s., et par les *fouarge* de 1554, 1625, 1674, et par le *fouarge* de 1570 et de 1708, et par les formes modernes.

= *w*, n'ont en aucune façon la signification qu'il leur donne, ainsi qu'on va le voir.

Quelle diphtongue M. R. avait-il cru reconnaître dans **fwèdje*? Il ne contestera pas, nous l'espérons, qu'à ses yeux il s'agissait bien d'un *wè* provenant de la diphtongaison de *-or-* (ou de *-our*) comme dans *pwète* = fr. *porte*, et non d'un *wè* où l'élément initial *w* proviendrait d'un *o* ou d'un *ou* anciens en contact avec une autre voyelle, comme dans le français *fouet* (anciennement *fou-et*).

Or la plupart des mots qu'il produit relèvent de ce dernier cas, et bien souvent même on peut affirmer que *o*, *ou*, *ow* et *ouw* y représentent encore un son vocalique. Il convient de lire *maso-waige*, *alo-wain*, *tou-aîle* (qui est certes archiconnu, mais qui, qui qu'en pense M. R., n'a jamais rien eû à faire avec *toile*), *assou-agier*, *La-oureur*. On doit considérer comme anciennement trisyllabiques les mots *Fowedar* (*Foidart* est récent), *Jouette*, *Piroues* (et *Pierouwés*), de même que les mots français *marsouin*, *couenne*, *couette*, etc. D'autre part, on peut réputer inopérante la mention de *jowêhe* (étymologie mal assurée), de *Lowaige* (forme française récente), de *Louette* (idem) et de *Beau Douane* (idem), — inopérante aussi celle des *owit*, *ouit*, *ouvit* qui représentent le nom de nombre *huit*, car ici, comme dans *hovalon* et dans *ouaine*, *ouan*, *ouaster* (notation de Sylvius pour rendre la prononciation picarde de *gaine*, *gant* et *gâter*), il s'agit de tentatives pour résoudre le problème que posait la notation du *w* initial de mot. Quant au mot français *rouanne* (a. f. *roisne*, lat. *rucina*), le *Dictionnaire général* y reconnaît l'influence orthographique de *roue*. Restent la graphie champenoise de *terrouere* dans un texte de 1325, les graphies françaises *terrouer*, *territouer*, *mirouer*, etc. du XVI^e siècle, la forme wallonne *Rouainne* (ajoutons-y *Rowen* en 1530-31, cité par M. L. REMACLE, *Le parler de La Gleize*, p. 317) pour désigner Roanne (-Coo), en wallon *Rwène* (1). Peut-on sincèrement y voir une raison suffisante pour expliquer l'hypothèse de M. R. tirant un **fwèdje* téméraire de la série *favarge*, *farwaige*, *favâige*, *fouaige*, *fouarge*, *fouarge*?

(1) Encore pourrait-on contester la valeur de ces exemples : *terrouer* provient d'un *terre-oir* plus ancien, *mirouer* remonte à un *mire-or* et l'étymologie de *Roanne* (w. *Rwène*) est mal connue. — Pour éviter tout reproche, signalons que M. R. mentionne encore un *powery* (= *poirier*) de 1550 : c'est peut-être le seul témoignage qui ait quelque valeur.

Nous avons signalé qu'A. LONGNON (*Les noms de lieux de la France*, p. 153) et P. SKOK (*Zeitschrift f. rom. Philologie*, XXXIII, 1909, p. 688) relèvent des noms de lieux *Fabrègue(s)-Faverge(s)* dans la Drôme, l'Isère, les deux Savoie, la Haute-Loire, la Loire, le Rhône, l'Ain et le Jura, — que le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de W. VON WARTBURG, s. v. *f a b r i c a*, donne des témoignages permettant d'étendre l'aire du mot vers la Suisse et jusqu'aux Vosges, — que le même *FEW*, d'après le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de GODEFROY, mentionne *favarge* dans le *Cligès* de CHRÉTIEN DE TROYES (2^e moitié du XII^e siècle), — que GODEFROY cite également un exemple des *Moralia in Job* (texte écrit en Wallonie au début du XIII^e siècle), ce qui, à notre sens, permet de conclure que « l'aire de *favarge* s'est étendue autrefois du département de la Drôme jusqu'à la Principauté de Liège ».

M. R., aussitôt, nous reproche de recourir aux textes littéraires : CHRÉTIEN écrit une langue artificielle ; dans les *Moralia*, *favarge* est employé métaphoriquement ; et si J. D'OUTREMEUSE use de *fouarge*, Dieu sait à quelle source il a pu puiser le passage en question. D'ailleurs nous ne lisons pas jusqu'au bout les autorités que nous invoquons, sinon nous aurions remarqué que « M. VON WARTBURG ne s'explique pas la présence de *favarge* dans *Cligès* », et cela nous eût incité à plus de réserve dans nos conclusions...

Il est parfaitement inutile d'ergoter sur la présence de *favarge* dans CHRÉTIEN : à moins qu'on n'établisse l'origine wallonne ou méridionale du mot en cet endroit (ce que M. R. ne tentera sans doute pas), ou bien il faut y voir un terme champenois ou bien il faut y voir un mot de la langue littéraire ancienne, ce qui élargirait encore l'aire qu'il occupait en ce temps lointain.

Quant à la perplexité de M. VON WARTBURG, qui portait à la fois sur *Cligès* et sur les *Moralia*, elle résultait uniquement du fait que l'auteur du *FEW* ignorait absolument l'existence du mot dans le domaine d'oïl : averti de la présence de *favarge* dans nos régions, il n'aurait jamais fait cette réserve et sans doute aurait-il hésité à ranger le mot sous *f a b r i c a*.

Malgré tout, M. R. doit d'ailleurs admettre que notre conclusion est fondée (1). Pour nous, nous avouons qu'elle nous paraît

(1)^e Chose plaisante, au haut de la p. 76, M. R. nous fait grief de n'avoir pas songé à découvrir la différence de signification qui séparerait *favarge* de *forge* et, quelques lignes plus bas, il relève, pour en signaler la fantaisie sémantique, la parenthèse où nous

maintenant trop timide, puisque M. A. VINCENT, dans sa récente *Toponymie de la France*, signale *Fervagues* dans l'Aisne (*Favarkes* 1188) et dans le Calvados (*Fervaches* en 1320), et *Fervaches* dans la Manche (*de Favarchiis* au XIII^e siècle).

MAURICE DELBOUILLE.

Dernière réponse à Monsieur Delbouille (1)

L'essentiel n'est pas l'aveu de notre erreur, comme le dit M. D., mais bien sa découverte, identifiant le *fouarge* wallon avec le *faverge* français. Il laisse entendre d'ailleurs qu'elle ne lui a guère coûté : il n'a eu qu'à ouvrir quelques ouvrages de références. Son erreur à lui a commencé quand, fort de l'identité reconnue, il a voulu prouver, a posteriori, que notre essai était sans fondement aucun. Son article contenant plusieurs assertions discutables, nous avions bien le droit, à notre tour, de les signaler.

La très généreuse hospitalité de la *Commission* nous vaut la longue réponse qu'on vient de lire. Nous n'avons nulle envie de reprendre ab ovo une discussion devenue sans réel intérêt. Aussi impénitent que M. D., nous maintenons intégralement — vivacité à part, si l'on y tient — le contenu de notre première réplique. Nous nous bornerons à relever, le plus brièvement possible, quelques points de la sienne.

Faut-il dire que, contrairement à ce que pense M. D., nous ne sommes tenus à aucune restitution à l'égard ni de BORMANS ni de SCHÉLER? Nous nous sommes trompé en assez bonne compagnie : voilà tout !

Quand notre contradicteur écrit : « M. R. nous met au défi de citer un exemple de *fromaige* et de *sauvaige* », alors que notre texte portait : « Que M. D. produise donc, c'est facile, des formes en

proposions, d'après le texte de Chrétien, de traduire *favarge* par « forge » (ou plutôt, au début, « foyer de la forge ») !

(1) Glissons ici, à titre purement documentaire et en complément de celles que nous avons déjà fournies, quatre nouvelles mentions de *fouarge* : « Alis de la Fawarche » 1304, *Bull. de la Soc. Vervétoise*, t. XIII (1913), p. 109 ; « la petite foage avec ses ahessence derier et devant » 1649 O Louveigné 11, 117 ; « Maroye relicte Jean Foage » 1653 *ibid.*, 274 ; « Hubert Foage » 1674 *ibid.* 14, 158.

-aige de *froumadje, sâvadje...* », n'avons-nous pas lieu de nous étonner de cette... heureuse distraction? Elle permettra en effet à M. D. de noyer dans une réponse à un défi imaginaire, sa réponse au défi réel de produire des graphies en -aige ou -age pour -arge. Quels témoignages apporte-t-il sur ce second point? D'abord nos propres *fouarge/fouaige*. Puis, mis en verve par cette pétition de principe, il cite... des rimes : dans deux strophes du *Poème Moral*, (*a)targe* voisine, en fin de vers, avec *nage, raige, cage, damaige* etc. (1). L'argumentation ne paraîtra guère convaincante.

Notre réplique insistait sur le caractère anormal des graphies -av- etc., qui, dans notre idée première, notaient le son *w*. M. D. tire de là une preuve de l'excès de fantaisie que nous prétions au scribe. Mais non ! En insistant, par artifice typographique et par glose, sur le terme « essayent » de notre premier article, nous donnions du relief à un mot capital à notre point de vue, et que notre contradicteur n'était pas en droit de sauter dans une critique aussi âpre que la sienne.

Invité à citer des documents anciens où -av- etc. aient servi à noter *w*, nous avons produit, pour trois des graphies en question, toute une série de témoignages. Les réactions de M. D. sont singulières. Tout d'abord il remarque qu'ils ont été péniblement réunis. Assurément : comme est pénible toute recherche documentaire qui s'écarte des sentiers battus, en dehors des ouvrages de références (2). Puis M. D. réplique : mais *ou, ow, ouw* représentent, dans presque tous vos exemples, un son vocalique. Qu'en sait-il? (3) Quelle vraisemblance qu'en passant en français, *marswin* soit devenu trissyllabique, pour revenir plus tard au bissyllabisme primitif? Que le dissyllable *Pierwez* de 1254 se soit prononcé trissyllabe (Piroues) au XIV^e siècle? Que les formes *ouit, ouit*,

(1) Deux fois le même mot dans un ensemble de 7 strophes ou 28 vers en -age ou -aige. Notons que le mélange ne se trouve que dans les manuscrits A (voyez l'introduction de l'édition BAYOT, p. LX). A vrai dire, sont-ce là des rimes? Tout au plus des assonances : le poète torture ce pauvre (*a)targe* sur le lit de Prœuste de ses rythmes.

(2) Le dédain de M. D. à l'égard des documents inédits est bien pour étonner. Il n'a pas un mot d'équitable appréciation pour notre dossier relatif à *fouarge*, lui aussi très péniblement constitué, il peut nous en croire.

(3) On invoquera l'usage des poètes qui, par exemple, décomposent *assouagier* en quatre syllabes. Mais, pas plus qu'avec les rimes, notre propos n'a rien à voir avec la mesure des vers.

ouvit, wit, qui sont contemporaines, dénotent des « tentatives pour résoudre le problème que posait la notation de *w* initial du mot ? » Si les scribes sont à ce point hésitants pour écrire un banal nom de nombre, voilà une bien rude atteinte à la théorie du conformisme graphique, chère à certains.

Nous reprochions à M. D. d'avoir annexé la Champagne à l'aire primitive de *faverge*, sur la foi d'un seul passage de *Cligès*, d'ailleurs singulièrement altéré dans les manuscrits. Le lecteur appréciera la valeur de sa réplique. Mais où M. D. trouve-t-il que nous devons admettre que sa conclusion est fondée ? Où avons-nous dit rien de pareil ? Repousser les prémisses, n'est-ce pas repousser la conclusion ? La toute récente *Toponymie de la France* de M. VINCENT signale des représentants de *Faverge* dans l'Aisne, dans le Calvados et dans la Manche : il faut donc conclure aujourd'hui à une aire beaucoup plus vaste de *faverge* dans le domaine d'oïl. Mais c'est M. VINCENT qui fournit les preuves. M. D. n'en apportait pas.

·Nous regrettions que notre contradicteur n'eût pas songé à préciser la nuance de sens qui avait permis au « fouarge » de *Waltonie* d'y vivre, des siècles durant, en concurrence avec son synonyme *fôdje*. « Quelle plaisanterie ! répond-il en substance ; ne vous ai-je pas dit, à la suite de FOERSTER, que le *favarge* de CHRÉTIEN DE TROYES signifie *foyer de la forge* ? » Et voilà justement pour-quoi votre fille est muette !

Au lendemain de notre premier article, en présence de documents nouveaux, nous revenions à notre point de départ, consigné dans une glose de notre *Toponymie de Voltem*, glose « qui, en fait, dit M. D., n'apportait aucune lumière sur l'origine du mot ». Une glose est-elle donc nécessairement de nature étymologique ? Est-ce une plaisanterie de rectifier son opinion après plus ample informé ?

Remercions M. D. d'avoir corrigé notre orthographe fautive de GODEFROY, puis hâtons-nous de mettre irrévocablement le point final à cette controverse, que nous n'avons pas provoquée. En l'amorçant sur un ton qui ne pouvait nous convenir, M. Delbouille devait bien s'attendre à une réponse du tac au tac.

EDG. RENARD.
